



pour tous, toute la vie, partout

Saint Barthélémy d'Anjou, le 16 mars 2020

Objet : Garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Mesdames et Messieurs les principaux de collèges et de Lycées,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,
Mesdames et Messieurs les directeurs de crèches,

Vous avez été les destinataires le 13 et le 14 mars dernier de communications du gouvernement relatives à « la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ».

Les associations ADMR constituent des services médico-sociaux au sens de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose :

I-Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre, énumérés ci-après :[...]

6° Les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ;

7° Les établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert ;[...]

Dans ce cadre, les directives du gouvernement qui « tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux » s'appliquent pleinement aux personnels, y compris administratifs, des associations ADMR.

Vous voudrez donc bien accueillir les enfants de nos personnels dans vos établissements afin que nous soyons en moyen de continuer à assurer nos missions auprès du public fragile et vulnérable.

Nous vous prions croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos salutations distinguées.

M. Sylvain DENISE
Directeur Général de la Fédération ADMR
de Maine-et-Loire

Fédération des Associations ADMR de Maine-et-Loire

Rue de la Gibaudière - B.P. 20139 - 49183 Saint Barthélémy d'Anjou Cedex

Tél. : 02 41 33 48 00 • Fax : 02 41 60 15 10 • E-mail : secretariat.accueil@fede49.admr.org • www.49.admr.org